4 Janvier 2008

## **INFORMATION**

## <u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

## LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

	UTI	
DECLARANT :		
Chris	stian AUMARD, Président Directeur Général	
INST	TRUMENT FINANCIER : Actions	
NAT	URE DE L'OPÉRATION : Acquisition	
DAT	E DE L'OPÉRATION : 15 décembre 2007	
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 27 décembre 2007		
LIEU	J <b>DE L'OPÉRATION</b> : Euronext Paris	
PRIX UNITAIRE : 1,422 €		
MON	NTANT DE L'OPÉRATION : 99 924 €	

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."